



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Chambres d'agriculture

Question écrite n° 38812

Texte de la question

M Noël Ravassard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur le décret du 24 décembre 1987 relatif à la composition des chambres d'agriculture et à l'élection de leurs membres. Ce texte illustre le sectarisme de ses auteurs et marque un retour en arrière considérable sur le plan de l'expression syndicale et de la pluralité du monde agricole. Le retour du scrutin majoritaire par arrondissement, instrument de lutte contre les syndicats minoritaires, et l'abaissement de plus de 50 p 100 de la représentation des salariés en sont autant de manifestations. En conséquence, il lui demande s'il juge ce nouveau système bénéfique pour l'agriculture en général et apte à faire des chambres d'agriculture les instances de concertation et de gestion dont ce secteur aura besoin au cours des prochaines années, qui seront cruciales pour son avenir.

Données clés

Auteur : [M. Ravassard Noël](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38812

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1388